Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 087-278708516-20250603-20250603_B07-DE

LIMOGES HABITAT

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 03 JUIN 2025

20250603_B07 – Limoges – Autorisation d'échanges fonciers secteur La Bastide avec Limoges Métropole

---

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 03 juin 2025 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 087-278708516-20250603-20250603_B07-DE

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la réalisation par Limoges habitat et Limoges Métropole de l'opération d'aménagement des espaces publics, de démolition et de résidentialisation des immeubles dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de la Bastide, avec la redéfinition des espaces de cheminement et de stationnement, et la création de nouveaux équipements,

Considérant l'objectif de cette opération visant à retrouver une structure parcellaire classique, à clarifier les statuts de propriété afin de bien délimiter les droits et devoirs de chacun dans l'usage et la gestion des espaces extérieurs,

Considérant l'absence de prise en compte des limites de propriétés dans la réalisation des divers aménagements au regard d'un projet global et cohérent,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la signature de tous actes afférents à l'échange des parcelles SP n°116p, 124p, 140p, 193p, 211p, 274p, 275p, 280p, 281p, 282p et 283p appartenant à Limoges habitat, représentant environ 25701 m², avec les parcelles SP n° DP 3, 7, 8, 9, 12, 13 et 14 appartenant à Limoges Métropole, représentant environ 11393 m², sans soulte ;

- Autorise l'engagement des dépenses correspondantes.

Formalités de publicité effectuées
le 17 JUIN 2025

Pour extrait conforme,
Limoges, le 17 JUIN 2025
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE
LIMOGES HABITAT